

Mon master : le désarroi des candidats de la filière psychologie

Soazig Le Nevé

Seul un diplômé de licence sur deux parvient à intégrer un cursus dans ce domaine, faute de places. Un paradoxe alors que le gouvernement a prolongé en 2026 la « grande cause nationale » consacrée à la santé mentale.

Ils le vivent comme un « deuil » d'une profession rêvée qu'ils n'exerceront jamais. Ces étudiants ont pourtant validé leur licence en psychologie en obtenant une mention, mais, trois années de suite, ils ont vu les portes rester définitivement fermées sur la plateforme Mon master, dont la période d'admission s'achève le 19 juillet.

En psychologie, il y a en moyenne 28 candidatures par place, contre 13 pour l'ensemble des masters, ce qui fait qu'à peine la moitié (49,4 % en 2025) des 11 000 néolicensés reçoivent une proposition d'affectation, relevait le comité éthique et scientifique de Mon master dans son rapport publié en avril.

Le code de l'éducation a beau prévoir un droit à la poursuite d'études pour tous les titulaires du diplôme national de licence, la filière psychologie ressemble à un entonnoir et ce d'autant plus qu'elle mène à une profession contingentée. « Imaginez la honte, la tristesse et la culpabilité que vous faites ressentir à tous ces étudiants laissés sur le carreau. Des étudiants à qui vous avez ouvert vos portes pendant trois ans, transmis vos savoirs et votre temps, pour qu'au final vous ne les laissiez pas aller jusqu'au bout », écrit le candidat malheureux Titouan Coffyn, dans une lettre adressée à ses professeurs de l'université de Caen, qu'il a transmise au Monde.

Sur liste d'attente

Titulaire d'une licence avec mention assez bien, Titouan Coffyn n'a reçu que des refus pour « résultats insuffisants » sur une dizaine de candidatures partout en France, en juin 2023. Il se retrousse les manches et décide de compléter son expérience de terrain, en encadrant des séjours estivaux pour adultes en situation de handicap intellectuel. En septembre, il part pour six mois de service civique dans une clinique puis réalise des stages en unité médico-judiciaire au côté de psychologues, à l'hôpital de Cherbourg et au centre hospitalier universitaire de Caen, puis un autre auprès de psychologues au centre pénitentiaire de Caen. Il a anticipé la suite en obtenant une promesse de stage pour sa future rentrée en master, l'année suivante.

Mais celle-ci n'a pas eu lieu. « Malgré les stages, le service civique, les rencontres, les lettres de recommandation de psychologues et de cadres de santé, je n'ai été pris nulle part », relate-t-il. Un an plus tard, l'histoire se répétera, et Titouan Coffyn renoncera à ses ambitions professionnelles.

Charline (qui souhaite garder l'anonymat) a vécu la même expérience depuis l'obtention de sa licence à l'université de Nanterre en 2023. Elle avait formulé des vœux aux quatre coins du territoire – Paris-Cité, Cergy, Aix-Marseille, Nanterre, Besançon, Lille, Sorbonne Université, Villetaneuse, La Catho de Lille... Idem l'année suivante. Mais en vain : la candidate a oscillé entre 300e et 5e sur liste d'attente. « En lisant à chaque fois que je suis refusée à cause de mes résultats, je ne sais plus du tout ce que vaut ma mention assez bien », confie-t-elle. Elle formule un recours au rectorat de Créteil qui a fini par échouer, les universités ne donnant jamais suite à l'inscription exigée.

« Immense frustration »

La mention « bien » obtenue par Asma (qui souhaite garder l'anonymat) à Nanterre n'a pas suffi non plus. « La vraie raison de ces refus, ce n'est pas notre niveau, mais le manque de places », explique celle qui s'est retrouvée environ 10e sur les listes d'attente des différents masters à la fin de la procédure d'admission. « Ma vie est en

pause, mes notes sont figées et je ne peux pas repasser une licence que j'ai déjà avec mention bien », analyse-t-elle.

Dans les universités, les professeurs ressentent une forme d'impuissance. « On travaille à l'aveugle sur des milliers de dossiers. Au-delà des notes, on sait qu'il y a des dimensions subjectives qu'on pourrait prendre en compte, mais c'est la mécanique administrative qui prédomine », déplore Benoît Schneider, professeur émérite à l'université de Lorraine et coauteur d'un Panorama des masters en 2025, édité par l'association des enseignants-chercheurs de psychologie des universités.

A l'université de Rouen, Bruno Vivicorsi – coauteur de ce Panorama – reconnaît « des loupés » dans le recrutement. « On procède d'abord à un tri technique sur les notes et chacun des sept membres de notre commission traite quarante dossiers, soit 280 au total. Il y a donc des dossiers qu'on ne va pas lire et, parmi eux, des 15 de moyenne », regrette-t-il.

Le calendrier des candidatures sur Mon master – dès le mois de mars – pose aussi problème. « Cela ne nous permet pas de connaître les notes obtenues par les candidats à la fin de troisième année de licence », souligne Bruno Vivicorsi qui appelle à réformer la procédure actuelle.

Le ministre de l'enseignement supérieur, Philippe Baptiste, a reconnu « une immense frustration des étudiants en psychologie », en marge de la remise des conclusions des Assises du financement des universités, le 24 juin. Il en a renvoyé la responsabilité aux universités qui accepteraient trop d'étudiants en licence. « On ne peut pas attendre trois ans pour leur dire que les débouchés sont réduits », a-t-il taclé.

Le ministre a rappelé que l'université ne saurait simplement « former des citoyens éclairés ». Elle doit aussi « répondre aux besoins de la nation dans le domaine des sciences et technologies où se posent aujourd'hui des enjeux de souveraineté ». Une priorité a donc chassé l'autre : la Grande Cause nationale dédiée à la santé mentale, prolongée par le gouvernement en 2026, n'a débouché sur aucune mesure liée à la formation universitaire en psychologie.

Cet article est paru dans Le Monde (site web) (https://www.lemonde.fr/campus/article/2026/07/01/mon-master-le-desarroi-des-candidats-de-la-filiere-psychologie_6717532_4401467.html)

© 2026 Le Monde. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

0IZKPXoDj7Wuli7HC4V1-u-GYaiDJeAggJoyBKoC05qLkrysVel9mJrCBqWvLEirHju6rrvYOdOIXNSPUTu4IFAYmZm

news·20260701·LMF·edd×cmofr×c20260701×c67175324401467